

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020



Solidarité : c'est l'axe structurant qui oriente ma vision de la gestion de nos rivières.

Ainsi, l'année 2020 marque le début d'une gestion de l'Adour maritime à l'échelle d'un bassin versant cohérent avec une organisation commune rive gauche/rive droite de l'Adour.

La réorganisation des compétences des collectivités territoriales, notamment avec la création de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) attribuée aux intercommunalités, a également orienté ce choix de fusion des 2 structures historiques du territoire en un unique syndicat : le SMBAM Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime.

La construction de ce nouveau syndicat s'est inscrite dans un contexte national particulier, marqué par la crise sanitaire de la covid-19 et le renouvellement des mandats locaux.

La crise sanitaire a eu pour conséquence un ralentissement dans l'instruction de nos dossiers administratifs engendrant un retard dans la réalisation de certains programmes de travaux.

Ce rapport annuel d'activité vise à présenter les domaines d'interventions et les actions menées par notre nouveau syndicat.

Sommaire

1. Le SMBAM

Présentation

Gouvernance

Services

2. Compétences et missions

Outils de programmation

3. Bilan financier

4. Actions menées en 2020

Travaux

Etudes

Animation

Le SMBAM

L'année 2020 a acté la fin du processus d'extension du périmètre du syndicat avec l'adhésion au 1^{er} janvier 2020 du Syndicat Mixte du Bas Adour (SMBA) au Syndicat Mixte de l'Adour Maritime et de ses Affluents (SMAMA).

L'arrêté inter préfectoral du 18 mai 2020 autorise la modification des statuts et le changement de dénomination du SMAMA qui devient Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM).

≈ Présentation

Territoire : le bassin versant de l'Adour maritime

Principales rivières : l'Adour, les Gaves Réunis, la Bidouze, l'Aran et l'Ardanavy

Superficie	Linéaire de cours d'eau	Départements	Membres	Population statutaire
836 km ²	340 km (cours d'eau principaux)	Landes (40) Pyrénées-Atlantiques (64)	5 Etablissements Publiques de Coopération Intercommunales	115 043 (INSEE 2018)

SYNDICAT MIXTE DU BAS ADOUR MARITIME

1er janvier 2020



 Fleuve / Rivières / Cours d'eau

 Communauté d'Agglomération Pays Basque

 Communauté de Communes Maremne Adour Côte-Sud

 Communauté de Communes du Seignanx

 Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

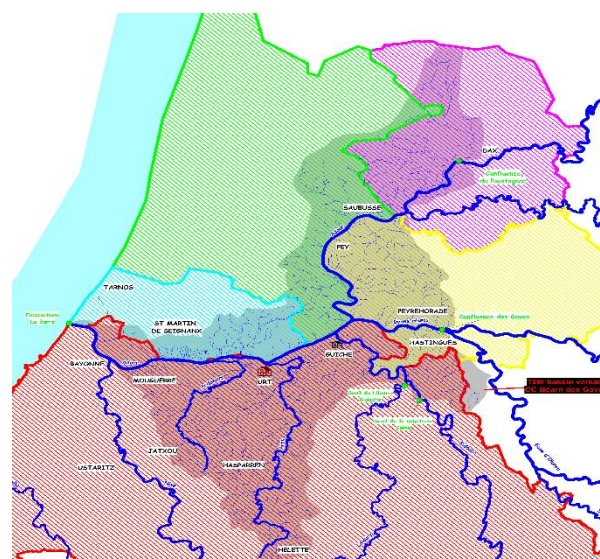
 Communauté d'Agglomération du Grand Dax

 Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (835,88 km²)

 Limites du syndicat

 Siège administratif du Syndicat

 Antenne technique fluviale



Le SMBAM

≈ Gouvernance

Du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au renouvellement des assemblées locales, le Syndicat était administré par les 72 délégués qui siégeaient au sein des organes délibérants du SMAMA et du SMBA.

Le Comité Syndical du 25 août 2020, conformément aux statuts approuvés par l'arrêté inter préfectoral du 18 mai, marque le début d'une nouvelle gouvernance.

28 délégués titulaires

14 élus de la CAPB

5 élus de la CCPOA

4 élus de la CC MACS

3 élus de la CA du Gand Dax

2 élus de la CC du Seignanx

28 délégués suppléants

14 élus de la CAPB

5 élus de la CCPOA

4 élus de la CC MACS

3 élus de la CA du Gand Dax

2 élus de la CC du Seignanx

6 membres du Bureau

Président : Raymond POUYANNÉ (CAPB)

1^{ère} Vice-présidente : Isabelle CAZALIS (CC Seignanx)

2^{ème} Vice-Président : Didier SAKELLARIDES (CCPOA)

3^{ème} Vice-Président : Jérôme HARGUINDEGUY (CAPB)

Délégué titulaire : Francis BETBEDER (CC MACS)

Délégué titulaire : Hervé DARRIGADE (CA Grand Dax)

≈ Services

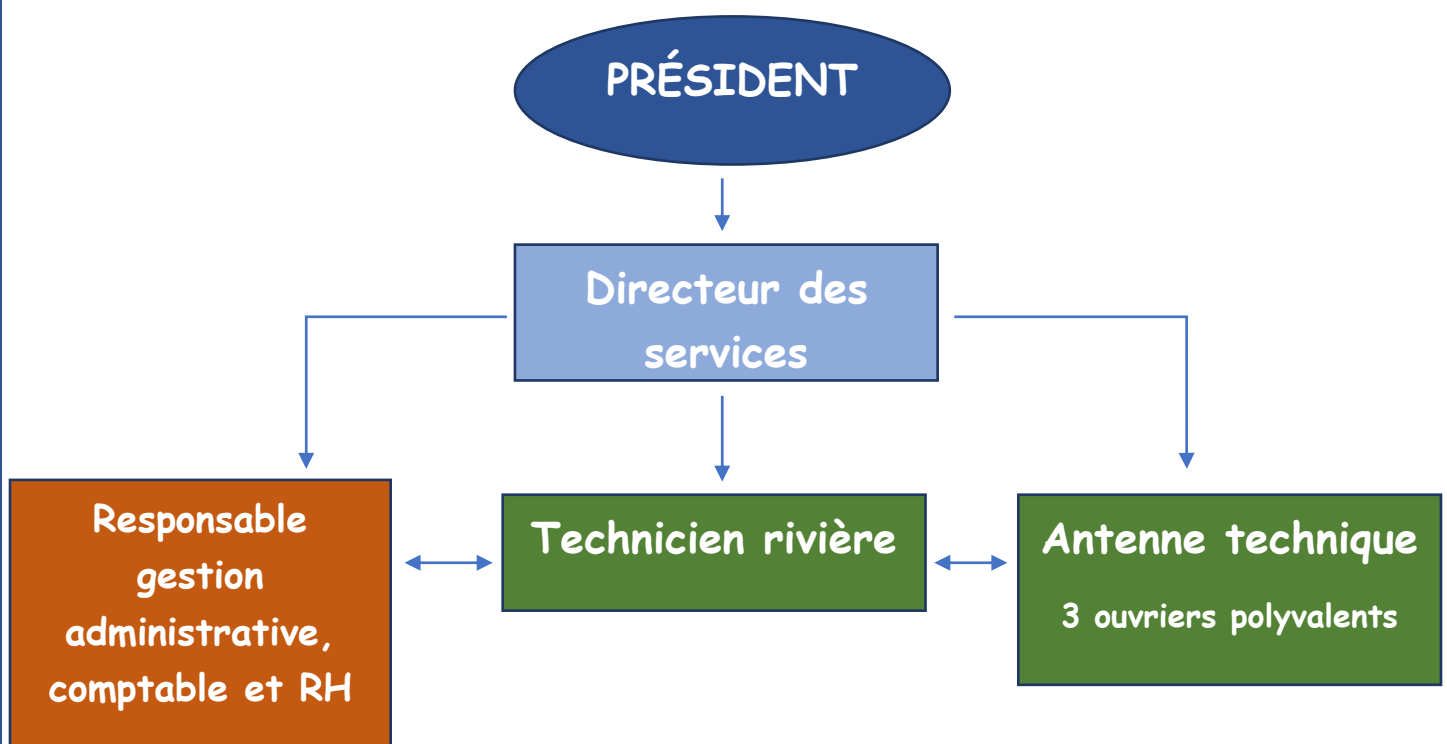
6 agents à temps complet

Siège administratif à URT

3 bureaux, 1 salle de réunion...

Antenne technique à GUICHE

Dépôt, hangar, vestiaires, bureau...



Compétences et missions

Le syndicat a pour objet la **gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations**, au sens de la compétence **GEMAPI** composée des quatre missions obligatoires visées au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du code de l'environnement (CE).

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1° CE) et notamment :

- les études hydrauliques,
- les études hydromorphologiques,
- les études afférentes à la mise en place d'une DIG,
- la coordination technique de la gestion globale du bassin versant.

L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau (item 2° CE) et notamment :

- l'entretien de la ripisylve des cours d'eau (abattage, enlèvement d'embâcles, plantation...),
- l'entretien et les travaux sur les chemins d'accès aux berges des cours d'eau (fauchage des chemins, amélioration du revêtement...),
- les travaux sur berges pour maintien ou renforcement (protection végétale, mixte, minérale...).

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8° CE) et notamment :

- la mise en place et le suivi de plan de gestion environnementaux en milieu humide,
- la mise en place de programmes de travaux sur les petits cours d'eau et affluents,
- le ramassage des déchets dans les rivières, les berges, les barthes, manuellement ou mécaniquement. Traitement des décharges sauvages.

La défense contre les inondations (item 5° CE) et notamment :

- la définition des systèmes d'endiguements ainsi que la mise en conformité administrative (étude de danger, visite technique approfondie...),
- la gestion et la surveillance des systèmes d'endiguement,
- les travaux neufs d'ouvrages hydrauliques (création ou déplacement de digues, déversoirs de crues, bassins écrêteurs, clapets, portes à flots...),
- l'entretien courant des ouvrages hydrauliques existants (remise à niveau des digues, réparation des clapets...),
- des travaux plus importants en terrassement pour les digues (affaissements, fuites, redimensionnement...),
- information et sensibilisation des populations : communiquer sur le risque d'inondation, entretenir la mémoire des événements passés (repère de crue...).

Seule l'Agglomération du Grand Dax n'adhère pas à cette mission. Les quatre autres intercommunalités y adhèrent.

≈ Outils de programmation



1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve sur le Domaine Public Fluvial 64
Enveloppe annuelle : 80 000 € H.T.

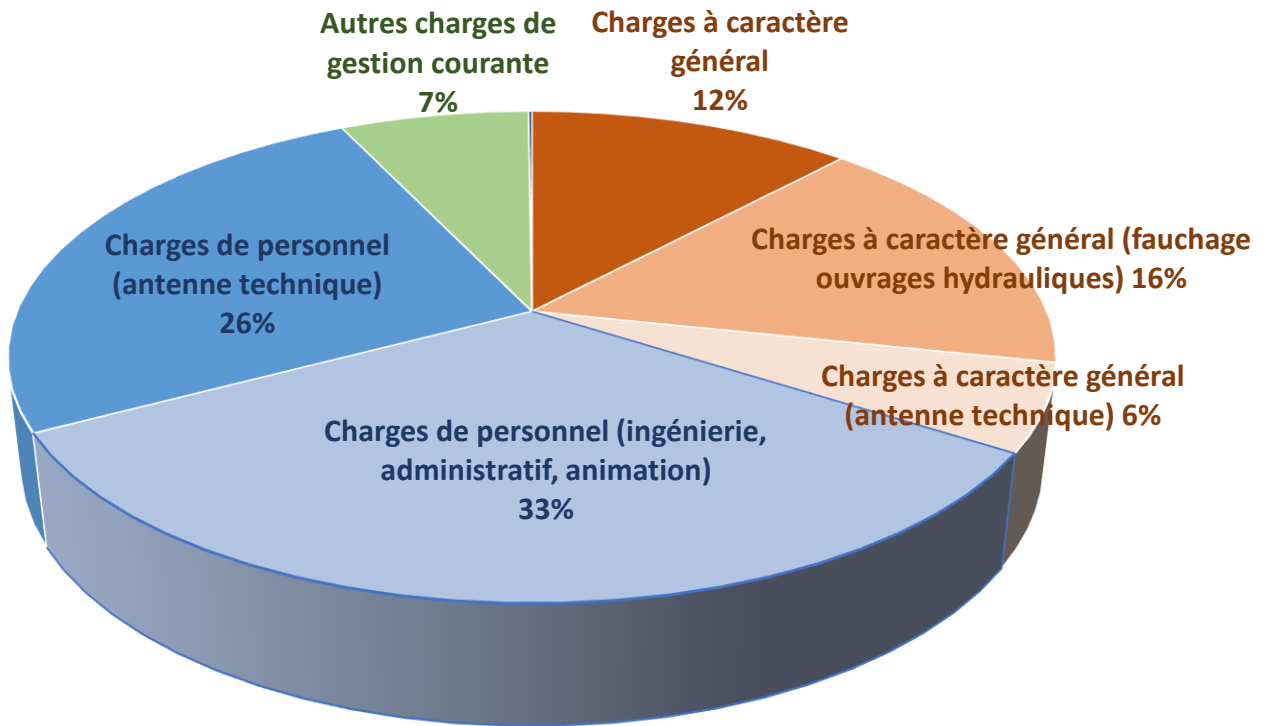
1 programme pluriannuel de gestion des cours d'eau de l'Adour aval et des Gaves réunis instruit en 2020 pour une réalisation 2021/2026 validé par arrêté inter préfectoral du 19 janvier 2021.

1 programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve de l'Aran et de l'Arday élaboré en 2020, en attente de validation.

Bilan financier

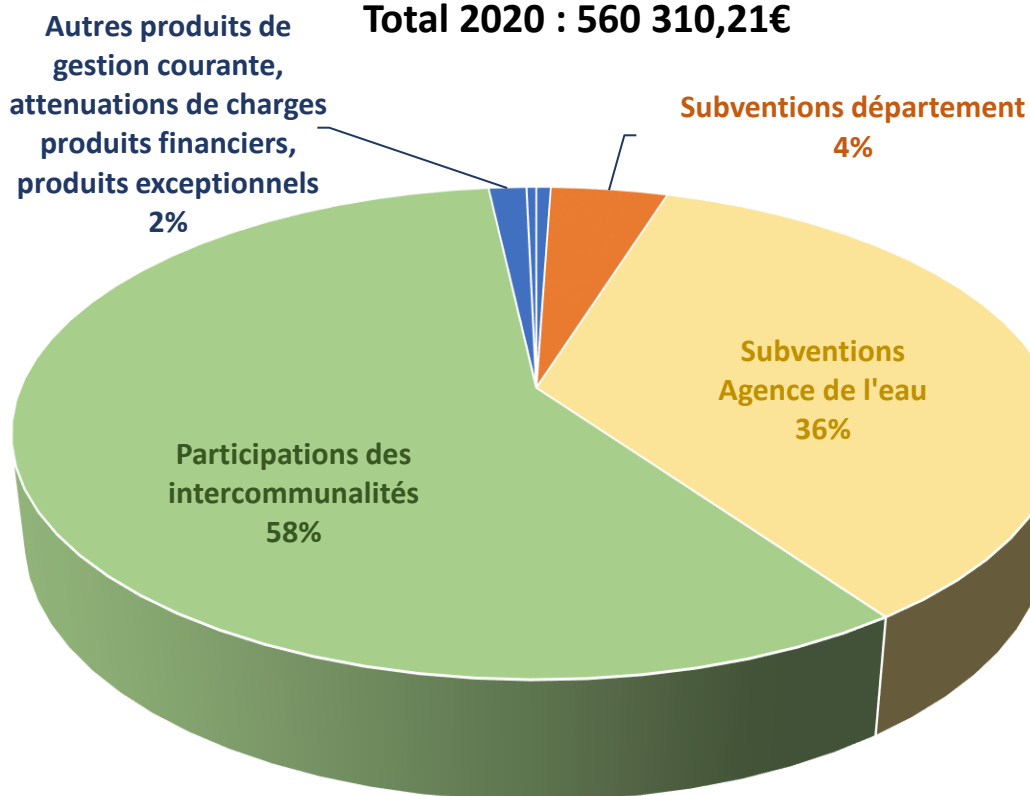
Dépenses de fonctionnement réelles

Total 2020 : 403 053,52 €



Recettes de fonctionnement réelles

Total 2020 : 560 310,21€

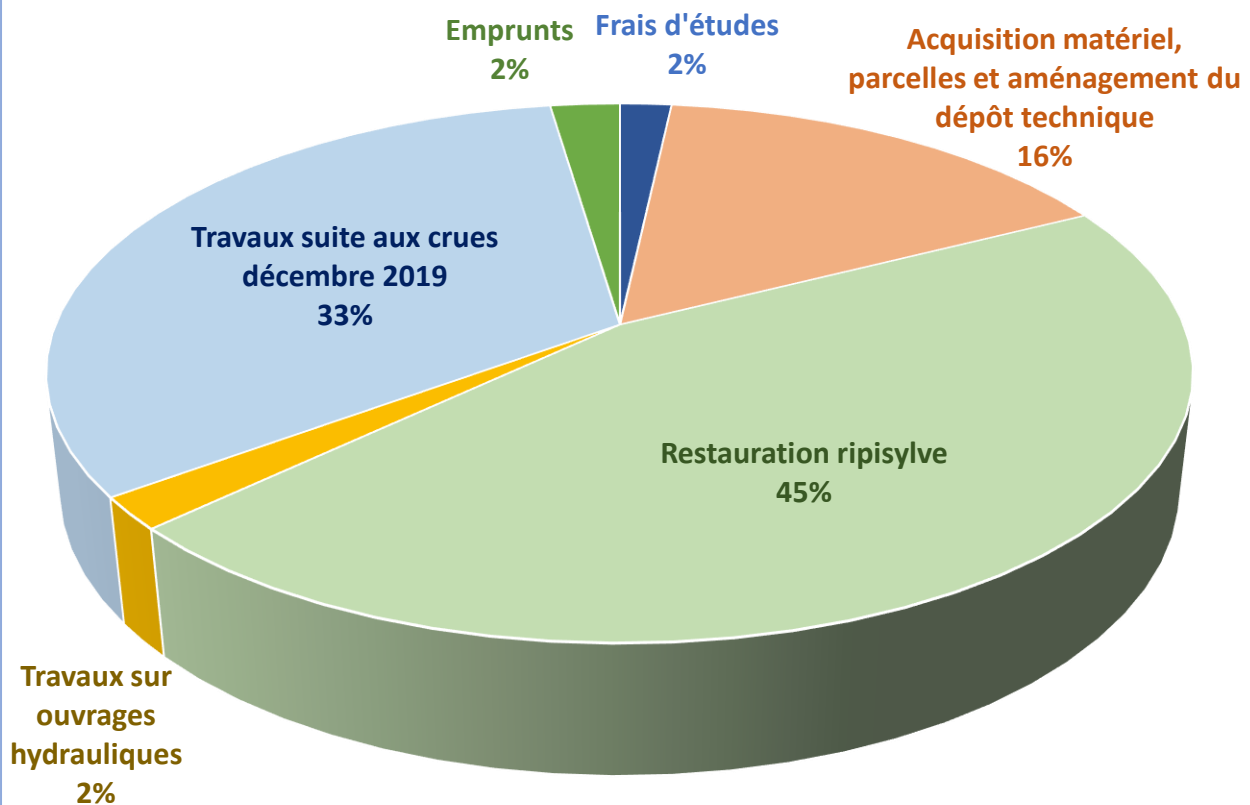


Résultat 2020 section fonctionnement : + 87 307,19 €.

Résultat de clôture 2020 (résultat cumulé) : + 307 344,23 €

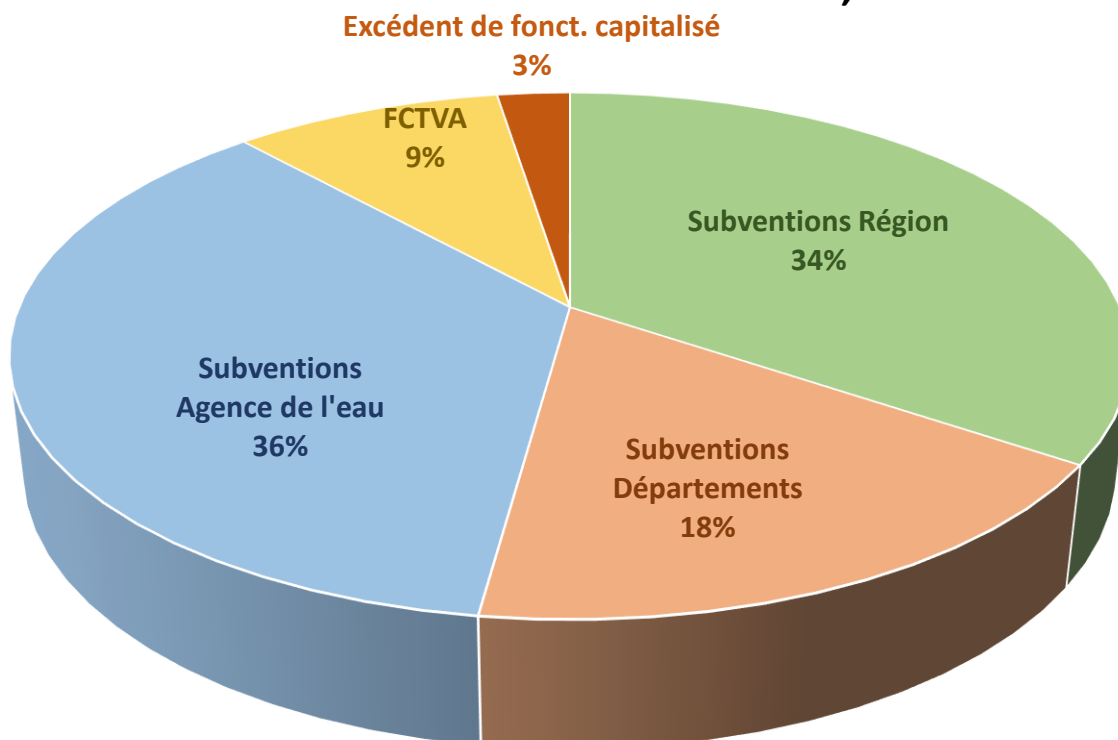
Dépenses d'investissement réelles

Total 2020 : 595 255,63€



Recettes d'investissement réelles

Total 2020 : 410 724,51€



Résultat 2020 section investissement : - 114 581,62 €.

Résultat de clôture 2020 (résultat cumulé) : + 332 433,13 €

Actions menées en 2020

≈ Travaux

Programme pluriannuel de gestion et de restauration de la ripisylve sur le DPF 64

Il s'agit de travaux réguliers et programmés sur plusieurs années 2019-2029 qui sont réalisés par des entreprises.

Pour l'année 2020, c'est la rivière BIDOUBE qui était concernée par cette opération avec 10,4 km de berges (communes de Bidache et Hastings). Les travaux ont principalement été réalisés par les entreprises Egan Aquitaine et SB Paysage.

≈ Objectifs des travaux :

- ⇒ Améliorer la qualité de la ripisylve
- ⇒ Limiter la formation des embâcles
- ⇒ Permettre le libre écoulement des eaux
- ⇒ Garantir un bon maintien de la berge



La rivière est navigable et la restauration de la ripisylve avec notamment l'abattage des arbres est effectué par barge. Ceci limite l'impact sur les berges, les routes, les chemins...

Des places de dépôt servent de stockage en attendant la valorisation des tas de bois qui peut être différentes suivant les qualités de bois : broyage en plaquettes ou affouage avec les habitants des communes concernées. Le tri des places de dépôts implique la mobilisation d'une pelle mécanique équipée d'une pince de tri. La remise en état de ces places est aussi nécessaire en fin de chantier.

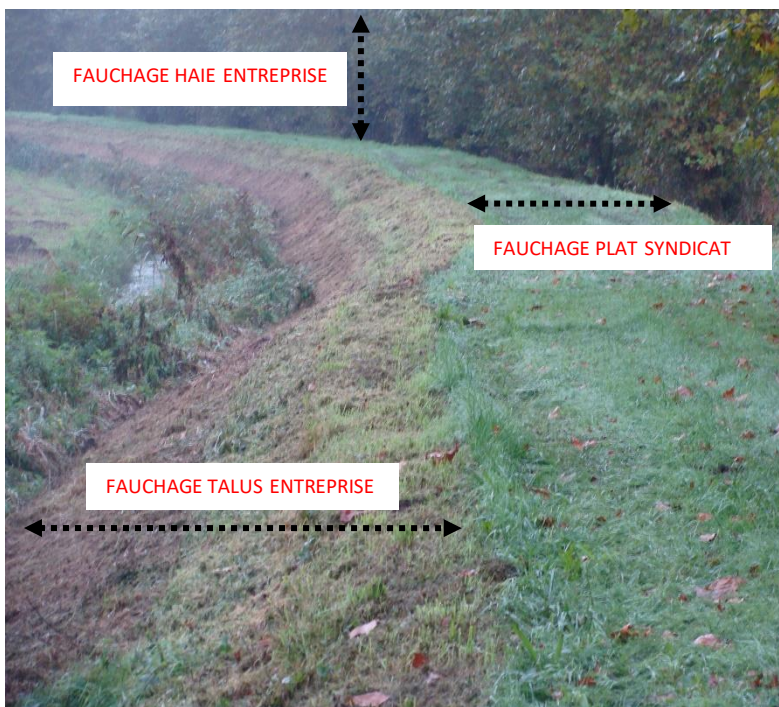


Fauchages

Le fauchage à l'épaveuse des digues, baradaeux, chemins et routes longeant les cours d'eau se situant sur le périmètre du syndicat est confié à des prestataires extérieurs.

En 2020, afin de pouvoir réaliser les interventions dans un calendrier défini, 8 secteurs ont été identifiés avec un ou deux passages d'entretien et un fauchage complet.

SECTEUR	Entreprise retenue
Adour 64 (6 sections – 12 644 m)	SB PAYSAGE
Aran (5 sections – 15 485 m)	PETRISSANS Alain
Ardanavy (3 sections – 10 591 m)	SCEA L'Argile
Bidouze (4 sections – 27 949 m)	BARETS Philippe
Communauté de Communes du Seignanx (2 sections – 17 198 M)	SCEA L'Argile
Communauté de Communes Pays d'Orthe et Arrigans (4 sections – 13 576 m)	SAS DUGUINE Eric
Communauté de Communes Marenne-Adour-Côte-Sud (3 sections – 28 531 m)	SCEA L'Argile
Communauté d'Agglomération du Grand Dax (3 sections – 13 946 m)	SAS DUGUINE Eric



Ouvrages hydrauliques

≈ Surveillance

L'ensemble des ouvrages hydrauliques du Syndicat est suivi et surveillé toute l'année par les techniciens et l'antenne fluviale de Guiche. Après chaque crue et/ou tempête, l'ensemble du territoire est visité depuis les berges ou/et en bateau.

Deux visites annuelles (minimum) sont effectuées sur chaque ouvrage hydraulique.

Des visites en bateaux sont aussi nécessaires pour mieux apprécier l'état des berges de l'Adour notamment (stabilité des enrochements, des lignes de pieux, végétation...).

≈ Enrichissement de la connaissance du terrain

Avec l'agrandissement du syndicat, l'année 2020 a été marquée par un travail important de collecte de données des ouvrages implantés côté landais (GPS différentiel, sondeur bathymétrique, laser automatique et Système d'Information Géographique). Ce travail a permis d'améliorer la connaissance précise du terrain (recensement du niveau de toutes les digues, des réseaux hydrauliques des barthes...).

Côté Pyrénées-Atlantiques, une expertise technique interne en collaboration avec les services de la CAPB a permis de définir le mode de gestion des ouvrages du Centre Européen de Fret.

≈ Travaux 2020

Les travaux sont toujours sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du syndicat. Sur les ouvrages hydrauliques, ce sont principalement des remises en état des clapets ou portes à flots qui se dégradent dans le temps. Les travaux sont souvent faits en interne avec l'antenne technique. Les pièces sont commandées chez un chaudronnier extérieur. Des chantiers de terrassement sont aussi nécessaires du fait de l'apparition de « renards » autour des ouvrages.



Traitement d'un « renard » autour d'un ouvrage hydraulique

Programme de travaux suite aux crues de décembre 2019

Ce programme de travaux a été conséquent afin de remettre en état les digues, les berges et les ouvrages hydrauliques qui ont été marqués par ces crues importantes.

≈ Sur la Bidouze

- Amenée de terre argileuse sans cailloux pour replaquer les talus à la pelle mécanique et ensuite ensemercer l'ensemble.
- Petites réfections (bicouche ou béton) sur les zones où le revêtement a été arraché.



≈ Sur l'Aran

- Sur la Commune de Bardos, purge et renfort du corps de digue suite à une fuite importante à travers le corps de la digue.
- Amenée de terre argileuse sans cailloux pour replaquer les talus à la pelle mécanique et ensuite ensemercer l'ensemble.



≈ Sur l'Ardevy

- Amenée de terre argileuse sans cailloux pour replaquer les talus à la pelle mécanique et ensuite ensemercer l'ensemble.



Programme de travaux suite aux crues de décembre 2019

≈ Sur l'Adour

Travaux divers avec des terrassements, des enrochements à remettre en place, des revêtements à rénover et de la maçonnerie.



Régie de travaux

Les travaux réalisés par la régie s'étalent sur l'ensemble du territoire du Syndicat.

Les berges ayant fait l'objet de travaux par la régie en 2020 concernent : l'Adour, les Gaves Réunis, l'Ardanavy, l'Aran et la Bidouze. Les affluents de l'Adour et des gaves réunis n'ont pas pu être traité par la régie car au 31 décembre 2020, le syndicat n'avait toujours pas reçu l'arrêté inter préfectoral de DIG Adour Aval et gaves Landais.

Les zones humides des barthes de l'Aran et de l'Ardanavy sont concernées par des actions de restauration et d'entretien sur 400 ha dans le cadre du plan de gestion.

≈ Les travaux ont été de quatre types :

☞ **Gestion des embâcles** sur les rivières Adour, Gaves Réunis, Ardanavy, Aran, Bidouze.

Suite à la crue de décembre 2019 tous les arbres et embâcles bloquants les accès aux digues, berges, ouvrages ont été traités immédiatement.



☞ **Restauration de la ripisylve** des rivières accessibles par voie fluviale ou non, afin de se prémunir du risque d'embâcles, de la détérioration des berges et du maintien de la navigabilité.

Travaux effectués sur les bassins versant de l'Aran et de l'Ardanavy. Sur le secteur de Hélette, le traitement de la ripisylve par la régie a permis de stopper les érosions sur 90% du linéaire traité. Quelques retouches sont à prévoir avec de l'entretien annuel.

Dans le secteur urbanisé de Hasparren, un linéaire sujet aux inondations a été traité dans la continuité de celui réalisé en 2019. afin de limiter au mieux les impacts des inondations sur les équipements publics (stade, routes, ponts...) et les habitations. Là aussi une veille annuelle est effectuée par la régie avec une repasse sur ces secteurs.

Enfin, tous les secteurs restaurés les années précédentes ont fait l'objet d'une repasse rapide afin de maintenir le résultat obtenu.

☞ **Entretien et restauration des zones humides des barthes de l'Aran et de l'Ardanavy – 400 hectares de barthes**

Opération en lien avec les plans de gestion élaborés par le Conseil Départemental 64 : gestion hydraulique, entretien des cours d'eau pour le maintien de corridors favorables aux odonates, lépidoptères et cistudes d'Europe (suite aux inventaires réalisés par la MIFENEC en 2017) et gestion d'espèces invasives avec notamment l'arrachage de noyers du Caucase.



☞ **Ramassage des déchets en lit mineur**

Début 2020, la régie a effectué un ramassage manuel des déchets sur 23 km de berges avec environ 2 tonnes de déchets essentiellement plastiques. Toutes les semaines, une veille et un ramassage si nécessaire, ont été réalisés sur les berges les plus fréquentées.

Elaboration DIG et PPG restauration ripisylve Aran et Ardanavy

Le SMBAM a mandaté le 20 janvier 2020 le bureau d'étude MIFENEC pour élaborer le Programme Pluriannuel de Gestion sur les bassins versants de l'Aran et de l'Ardanavy et la rédaction de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) Warsmann associée.

Initialement prévue pour une durée de 6 mois, elle a pris beaucoup de retard à cause de la crise sanitaire de la covid-19.

Le COPIL de présentation de l'état des lieux des bassins versants de l'Aran et de l'Ardanavy s'est déroulé le 15 octobre 2020. La présentation des fiches actions est prévue pour le début de l'année 2021 et le dossier de DIG Warsmann sera ensuite déposé pour instruction aux services de l'Etat.



Instruction administrative PPG cours d'eau de l'Adour aval et des Gaves Réunis

Le SMBA a lancé en 2016 une étude stratégique sur le bassin versant de l'Adour aval et des Gaves landais pour élaborer un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) pour une durée de 5 ans renouvelable une fois, et rédiger la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) associée. L'étude s'est déroulée en 3 phases :

- état des lieux / diagnostic du bassin versant,
- hiérarchisation des enjeux et définition des objectifs opérationnels,
- rédaction du programme d'action et de la DIG.

Les actions inscrites dans ce programme ont pour principal objectif l'atteinte du bon état des masses eaux (Directive Cadre Européenne) :

- la gestion et la restauration de la ripisylve,
- la gestion des embâcles et des chablis,
- la gestion des espèces exotiques envahissantes,
- la gestion des érosions,
- la gestion des déchets,
- la mise en défend des cours d'eau,
- la communication.



L'enquête publique préalable à cette DIG devait se dérouler durant 32 jours consécutifs entre le 2 mars 2020 et le 2 avril 2020. Cependant elle a été interrompue prématurément le 16 mars 2020 avec la crise sanitaire de la covid-19, elle n'a repris que le 13 juillet 2020 et s'est achevée le 3 août 2020.

L'arrêté inter-préfectoral déclarant d'intérêt général les actions inscrites dans le Plan Pluriannuel de Gestion a été signée le 19 janvier 2021.

Le commencement des travaux est prévu pour la fin du 1^{ier} trimestre 2021.

Etude du système d'endiguement CAPB

La Communauté d'Agglomération Pays Basque, le SMBAM et le SIGOM se sont réunis en groupement de commande afin de lancer l'étude de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire du Pays Basque et du Béarn. Suite à un appel d'offres, l'étude a été confiée au groupement SEPIA/SEBAN/CACG.

L'étude comprend 5 phases :

- Phase 1 : formaliser la mise à disposition des ouvrages publics
- Phase 2 : cartographier les ouvrages de prévention des inondations
- Phase 3 : prédéfinir les enjeux de protection avec les élus
- Phase 4 : bibliographie et terrain
- Phase 5 : recadrer le niveau d'intervention et définir la stratégie du maître d'ouvrage

Les phases 1 et 2 ont été réalisés en 2020, le 1^{er} COPIL est prévu début 2021.

Etude du système d'endiguement du Sablot - PEYREHORADE

A la demande de l'Institution Adour et pour le compte de la CCPOA, la CACG a été missionnée pour réaliser un diagnostic approfondi des ouvrages, dans le cadre de l'étude relative à la demande d'autorisation du système d'endiguement.

Suite à l'agrandissement du Syndicat au 1^{er} janvier 2020, le SMBAM a repris ce dossier et a demandé à la CACG un complément de diagnostic avec un nouvel examen de commande de vanne, des levés topographiques complémentaires et une inspection par caméra de conduite.

Ce diagnostic approfondi des éléments constitutifs du potentiel système d'endiguement doit servir :

- à l'élaboration d'un avant-projet de confortement des ouvrages,
- à la réalisation de l'étude de danger, indispensable au dossier de classement du système d'endiguement.



Etudes relatives aux demandes d'autorisation de classement du système d'endiguement potentiel de PEYREHORADE

Digues et ouvrages de protection du Sablot (40) RAPPORT DE DIAGNOSTIC



Les Gaves Réunis et la rive droite - Peyrehorade

≈ Animation/sensibilisation/communication

Plans de gestion des barthes de l'Aran et de l'Ardanavy

Pour rappel, en 2011, sous l'impulsion de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la préservation des zones humides, le Département des Pyrénées Atlantiques a lancé l'élaboration des plans de gestion des barthes de l'Aran et de l'Ardanavy en collaboration avec les collectivités et les acteurs locaux. Ce travail a été confié au bureau d'étude Lindenia en 2012 pour la réalisation des inventaires, de l'état des lieux, du diagnostic, des scénarios de gestion et enfin du programme d'actions.

En 2015, suite à sa validation par le comité de pilotage, le Syndicat a accepté de porter l'animation de ces plans de gestion en collaboration avec le Département des Pyrénées Atlantiques.

Un plan de gestion simplifié des zones humides de la commune de Lahonce a été également rédigé par MIFEN-EC en 2016 avec l'appui technique du CEN et de la CAT ZH.

La gestion de ces trois sites était « freinée » depuis 3 ans, compte tenu du départ de l'agent assurant le suivi du dossier au Département et de la réorganisation des structures GEMAPIENNE et notamment du SMBAM.

En 2020, c'est donc Kathleen GUIRAUD du CD64 et Patxiku LAFITTE du SMBAM qui reprennent le relais pour assurer le suivi de ces projets.

Avec la crise sanitaire de la covid-19 la relance de l'animation de ces plans de gestions a un peu tardé. C'est pour cela que le 1^{er} COPIL n'a pu se dérouler que le 8 octobre 2020. Différents points ont pu être abordés lors de cette réunion, mais c'est bien la programmation et la priorisation des actions sur la période 2021/2026 qui était au cœur des débats.

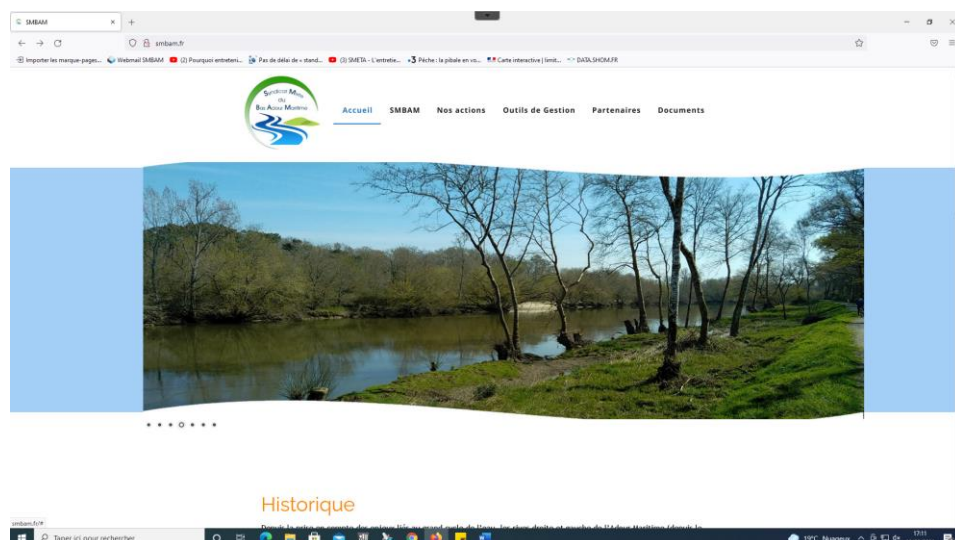
Une réunion de présentation aux élus concernés est prévue pour le début de l'année 2021.

Elaboration du site Internet

Le SMBAM a élaboré son site internet en collaboration avec une webmaster. Ce site a pour objectifs de :

- présenter le syndicat : territoire, EPCI-FP, communes, élus, compétence,
- communiquer sur les actions qu'il mène sur son bassin versant : Plan Pluriannuel de Gestion, ouvrages hydrauliques...
- communiquer et sensibiliser les riverains sur les bonnes pratiques, l'actualité en lien avec la compétence GeMAPI
- rappeler la réglementation en vigueur, le cadre d'intervention du syndicat,
- partager diverses publications : comptes rendus des comités syndicaux, notes de synthèses...

Adresse du site : www.smbam.fr





Ripisylve sur l'Adour



Ripisylve sur la Bidouze



Protection de berges



Digue



Ouvrage hydraulique



Pompes de drainage



Pompes de prélèvements



Barthes de Guiche



Canal dans les barthes